

(^A)
(N° 28.)
—

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1873.

Rapport de la Commission des Finances, chargé d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1874.

(Voir le N° 130, session 1872-1873; le N° 11, session 1873-1874 de la Chambre des Représentants, et le N° 26 du Sénat.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Président; le Baron BETHUNE, le Bar
VAN CALOEN, et BISSCHOFFSHEIM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1874 qui ne présente sur le Budget antérieur qu'une augmentation de 2,000 francs, applicable au matériel des dépenses diverses de la Cour des Comptes, n'a donné lieu à aucune observation de la part de votre Commission des Finances; à l'unanimité de ses membres présents, elle vous en propose l'adoption.

• Votre Commission a l'honneur d'appeler, avec satisfaction, l'attention du Sénat sur la nouvelle organisation des bureaux de la Cour des Comptes dont le règlement se trouve joint au Projet de Budget.

Le Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
J. R. BISSCHOFFSHEIM.